



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 11 avril 2024 à 18h00

Délibération n° 43/avri/2024

Budget annexe des Parkings - Budget primitif 2024

L'an 2024, le 11 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Marie-Clémentine HERRE, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER

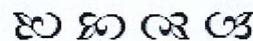
Absents excusés ayant donné procuration : Olivier CAPELL pouvoir à Marie-Clémentine HERRE, Sandrine COUSSANES pouvoir à Annabel BASIL, Evelyne CANOVAS pouvoir à Didier BURGKAM

Absents : Gérard PETYT, Stéphan BOADA, Cédric CASTELLAR, Alexandre ORTIZ--BODIOU

Effectif : 27 Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 3 ; Absents : 4

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'instruction budgétaire comptable M57 ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 28 mars 2024 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vu la délibération n°15/févr2024 en date du 1^{er} février 2024 portant sur la présentation du Débat d'Orientation Budgétaires de l'exercice 2024,
Vu la délibération n°42/avri/2024 du 11 avril 2024 approuvant l'affectation anticipée des résultats 2023,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget annexe Parkings de l'exercice 2024 se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Libellé	BP 2024
011 – Charges à caractère général	49 818,54 €
66 – Charges financières	3 000,95 €
67 – Charges exceptionnelles	100,00 €
69 – Impôts sur les bénéfices et assimilés	5 000,00 €
Dépenses réelles	57 919,49 €
Opérations d'ordre	18 080,51 €
023 – Virement à la section d'investissement	120 000,00 €
TOTAL DEPENSES	196 000,00 €

Recettes d'exploitation

Libellé	BP 2024
75 – Autres produits de gestion courante	196 000,00 €
TOTAL RECETTES	196 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Libellé	BP 2024
001 – Déficit reporté	90 234,06 €
16 – Emprunt et dettes assimilées	56 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	45 479,01 €
TOTAL DEPENSES	191 713,07 €

Recettes d'investissement

Libellé	BP 2024
106 - Réserves	53 632,56 €
021 – Virement de la section d'exploitation	120 000,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 080,51 €
TOTAL RECETTES	191 713,07 €

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 19 ; contre : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **de voter** le budget annexe Parkings pour l'exercice 2024 :
 - par chapitre pour la section d'exploitation sans vote formel sur chacun des chapitres ;
 - par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.
- **d'adopter** le budget primitif des Parkings pour l'exercice 2024 tels que détaillé ci-dessus ;
- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.